

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 AVRIL 2018

Compte-rendu affiché le : 9 avril 2018

Date de transmission en Sous-Préfecture : 10 avril 2018

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 mars 2018

N° 18-03-15

OBJET :
**Convention chantiers
éducatifs 2018**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 27**

Secrétaire de séance : Svitlana PRESSENSE

Membres présents à la séance :

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Muriel
ORIOU – Joëlle VILLEMAGNE – Alain BLANCHARD –
Catherine COMBE – Olivier PERRET - Pierre
RODAMEL – Jean-Marc ALVES – Odile CLAVIERES –
Dominique PAULMIER - Guillaume RONDOT – Sylvie
ROBERT – Patrice THOLLOT – Corinne BOICHON –
Marie-Ange LAURENT - Valérie BLANCHARD –
Svitlana PRESSENSE – Fabienne MULARD - Geneviève
NIGAY – Daniel DUCROS – Francis LEMERCIER.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Julien GOUTAGNY à Olivier PERRET – René
THELISSON à Pierre RODAMEL – Catherine MAREY à
Joëlle VILLEMAGNE – Lionel CANNOO à Valérie
BLANCHARD – Mireille PAULET à Francis
LEMERCIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20180405-18-03-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2018

Affichage : 09/04/2018



OBJET DE LA DELIBERATION :

CONVENTION CHANTIERS EDUCATIFS 2018

Madame Joëlle VILLEMAGNE, adjointe au Maire, rappelle la mise en œuvre sur la commune en 2011 du dispositif chantiers éducatifs à destination des jeunes âgés de 16 à 25 ans, pour leurs premiers pas dans le monde du travail.

Les chantiers éducatifs sont un des outils de la politique jeunesse mis à disposition des collectivités. Les objectifs principaux sont d'offrir à des jeunes l'accès à des travaux non qualifiés ne relevant pas du secteur concurrentiel afin de percevoir un salaire (souvent le premier) pour financer un projet individuel ou collectif, de leur permettre de se confronter ou de faire l'apprentissage du travail, de leur apprendre à travailler en équipe, et enfin de démarrer avec eux une démarche éducative. Ces chantiers visent donc une action de prévention par une insertion sociale et économique des jeunes en difficultés. Cependant, ce n'est en aucun cas une démarche d'insertion professionnelle.

L'encadrement technique et la coordination sont assurés par du personnel municipal.

Ce dispositif rentre dans le cadre d'un partenariat institutionnel et financier avec le Département et une association intermédiaire « UTILE SUD FOREZ ». Il est proposé de le reconduire pour l'année 2018.

Il est établi avec le Conseil Départemental une convention de cofinancement de 50% portant sur un maximum de 1 200 heures, pour une quinzaine de personnes. La Convention de cofinancement est également signée avec l'association intermédiaire UTILE qui gère les contrats de travail des jeunes et le versement du salaire de chaque jeune payé au SMIC.

Les chantiers proposés seront des travaux nécessitant une importante quantité de main d'œuvre : aide dans différents services municipaux, espaces verts et voirie en particulier, remise en état d'équipements municipaux dégradés ou vieillissants, aide à différentes manifestations communales, pour un total de 1 200 heures.

Le coût total pour l'année 2018 est évalué à 19 680.00 euros avec une prise en charge de 9 840.00 euros du Conseil Départemental. Le montant restant à la charge de la commune est de 9 840.00 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la mise en œuvre du dispositif chantiers éducatifs pour 2018,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention à intervenir avec le Conseil Départemental et UTILE.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 9 avril 2018.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20180405-18-03-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2018

Affichage : 09/04/2018